

Le poivre de cayenne est-il dangereux ?



En Amérique du Nord, l'Oléorésine Capsicum (OC), plus communément appelée poivre de Cayenne, a été utilisée par les forces policières pour la première fois en 1976. En 1987, le Federal Bureau of Investigation (FBI) a testé l'OC et, depuis, plusieurs organisations policières américaines ont décidé de l'inclure dans l'équipement régulier de leurs agents.

Au Canada, les premiers projets pilotes ont commencé en 1990. C'est la Commission de police de la Colombie-Britannique qui semble avoir été la première organisation à faire l'essai du poivre de cayenne. Sept corps policiers de cette province l'ont utilisé pendant plusieurs mois,

avant d'en recommander l'utilisation. À leur tour, d'autres organisations policières au pays ont mis à l'essai et ensuite adopté cette nouvelle arme intermédiaire, dite de dissuasion. Pour André Nadon, président de la Fraternité des policiers de Laval, les expériences conduites en Colombie-Britannique, puis à Edmonton (1992), ont été déterminantes pour ses membres. « Les policiers et policières de Laval ont commencé à utiliser le poivre de cayenne en 1994, » dit-il.

En 1994, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) a confié à l'assistant-directeur John Dalzell le mandat de réaliser une expérience pilote auprès de 626 policiers. Pendant cinq mois, ils ont utilisé le poivre de cayenne à 63 reprises. Au terme de cette expérience, l'auteur du rapport conclut : « Il n'y a aucun doute quant à l'efficacité et à la rentabilité de l'Oléorésine Capsicum comme arme intermédiaire lorsque les policiers et les policières sont confrontés à des personnes agressives ou violentes. »

Mais le doute a bel et bien existé quant aux effets éventuels du poivre de cayenne sur la santé des personnes. En 1993, dans l'État de la Caroline du Nord, un suspect, aspergé de poivre de cayenne, est décédé. Le médecin qui a pratiqué l'autopsie a indiqué que le poivre avait contribué au décès. Cette opinion a incité le National Institute of Justice des États-Unis à faire enquête. Il a confié à l'Association internationale des chefs de police (IACP) le mandat de recueillir des données sur les cas où un suspect neutralisé au poivre de cayenne au moment de

son arrestation est mort en détention. L'Association avait aussi à déterminer, à partir de ces données, si cette substance a pu y être pour quelque chose.

Au total, la IACP a dénombré 30 cas où un détenu est mort après avoir été neutralisé au poivre de cayenne. Ces décès sont survenus entre le mois d'août 1990 et celui de décembre 1993.

Les 30 hommes décédés partageaient plusieurs points communs. Tous avaient eu un comportement bizarre et avaient résisté à leur arrestation. La plupart d'entre eux avait consommé de l'alcool ou de la drogue. Dans la majorité des cas, le poivre s'était avéré plus ou moins efficace ou carrément inefficace. En général, les techniques de contrainte ont été employées après la vaporisation de l'aérosol. Dans tous les cas sauf un, le détenu est décédé pendant ou peu après la bagarre.

Dans 22 de ces cas, on a obtenu suffisamment de renseignements (rapports de police et d'autopsie) pour faire une étude approfondie de l'incident et déterminer la cause du décès. L'étude a révélé que le poivre de cayenne n'avait entraîné la mort dans aucun cas. En fait, dans 18 cas sur 22, le détenu s'était étouffé parce qu'il se trouvait dans une position qui gênait sa respiration et une drogue ou une maladie avait contribué à son décès. Dans trois des quatre autres cas, le décès était lié à la cocaïne et à une maladie dont souffrait le suspect. Dans le dernier cas, le détenu avait consommé de la cocaïne et il souffrait d'une maladie.

Selon le docteur Michèle Tremblay, de l'Unité de santé au travail et environnementale de la direction de la Santé publique de Montréal-Centre, la cocaïne est un stimulant du système nerveux central et du cœur et produit une constriction importante des petits

1. Dalzell, John : Rapport final du projet pilote sur l'utilisation du Capsicum ; Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Centre canadien de recherches policières ; TM-04-96; Août 1995, page 2.

vaisseaux sanguins du cœur, pouvant entraîner des arythmies. La cocaïne est aussi souvent associée à un délire agité. Dans de telles situations, les victimes seront violentes et présenteront fréquemment de l'hyperthermie et des difficultés respiratoires. Plus récemment, la littérature médicale souligne l'importance de l'association du décès avec la fin de la lutte ou de l'hyper-excitation de la victime. Le mécanisme n'est pas connu, mais on le retrouve fréquemment chez les animaux qui sont poursuivis et subitement immobilisés. Les policiers doivent être bien informés de ce danger, comme de celui relié à l'asphyxie positionnelle.

Ronald Bélanger est coordonnateur des Cours Techniques d'intervention physique et tactique à l'Institut de police de Nicolet. Il forme les agents de police à l'utilisation du poivre de cayenne. « Nous insistons beaucoup sur la sécurité des prévenus dans notre cours de formation. Nous donnons une information à jour sur les problèmes reliés à l'asphyxie positionnelle, sur les réactions des suspects fortement intoxiqués à l'alcool ou aux drogues. Nous recommandons une surveillance étroite des suspects une fois qu'ils sont maîtrisés et nous déconseillons de les placer dans une position qui pourrait entraver leur respiration. »

Michel Brunet et Martin Lechasseur, de la Sûreté du Québec, et Jacques Diné, secrétaire-trésorier de la Fraternité des policiers du SPCUM, soulignent qu'il est inutile d'utiliser le poivre de cayenne lorsque l'on est en présence de personnes fortement intoxiquées à l'alcool ou aux drogues ou de suspects souffrant de délire aigu. Pourquoi ces personnes ne montrent-elles que peu de réactions au poivre ? Michèle Tremblay explique que les personnes fortement intoxiquées à certaines drogues deviennent souvent moins sensibles à la douleur.

Le docteur Tremblay a fait une revue de plusieurs articles publiés à ce jour sur le poivre de cayenne. Sans que cette revue soit

exhaustive, elle lui a permis de consulter plusieurs documents traitant de divers aspects.

Par exemple, dans un magazine publié par l'Association des optométristes américains, elle a pu constater que les effets oculaires aigus du poivre durent entre cinq et 10 minutes. La récupération complète prend près d'une heure. Les optométristes ont noté la présence de conjonctivites dans tous les cas et, à l'occasion, des lésions mineures, mais sans conséquences, au niveau de la cornée. Ces lésions étaient disparues 24 heures après l'événement.

Dans certains articles, elle a lu que le poivre de cayenne ne semble pas altérer les fonctions respiratoires, ni augmenter l'asthme. Cependant, dans un seul rapport d'autopsie, il a été suggéré que le poivre de cayenne aurait pu contribuer directement à un décès en provoquant un bronchospasme. On croit que la présence d'un bronchiolite folliculaire, découvert à l'autopsie, aurait provoqué cette réaction bronchique inhabituelle. Il y aurait peut-être ici un lien, mais une revue de la littérature scientifique n'a pas permis de découvrir d'autres cas semblables.

Il n'y aurait pas eu non plus de cas où le poivre de cayenne aurait entraîné un infarctus ou des arythmies cardiaques. La littérature scientifique consultée par le docteur Tremblay demeure muette à ce sujet.

Les personnes qui reçoivent du poivre de cayenne ont cependant une réaction dermatologique, mais encore une fois, elle est sans conséquences. Elles présentent des rougeurs, des irritations et elles éprouvent une sensation de brûlure, mais pour un temps seulement.

Que doit-on conclure de ces informations ? « Selon les résultats des études faites à ce jour, il semble que l'Oléorésine Capsicum n'entraîne aucun effet sur la santé », affirme le docteur Michèle Tremblay. « Cependant, nous ne pouvons affirmer hors de tout doute que cette substance est sans danger pour l'être humain. Les recherches n'ont pas été

poussées assez loin. Les autopsies, réalisées sur des personnes décédées après avoir été aspergées de Capsicum, ont démontré que la cause du décès était souvent reliée à d'autres conditions sous-jacentes. »

Le poivre de cayenne est une arme de plus dans l'arsenal des policiers et des policières. Un usage judicieux, appuyé par une formation solide et mise à jour régulièrement, devrait assurer aux utilisateurs comme aux suspects des résultats positifs.

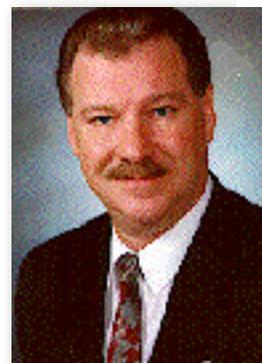
Des effets inattendus du poivre de cayenne

Au Québec, il semble que le poivre de cayenne soit bien accueilli par les groupes défendant les droits et libertés. Selon Jacques Diné, secrétaire-trésorier de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal, ces groupes préfèrent voir les policiers avoir recours au poivre plutôt qu'à la force (bâton PR-24, arme à feu). Depuis que le poivre est utilisé, il y a eu très peu de plaintes des suspects pour une faute déontologique. En 1996, il n'y a eu aucune plainte enregistrée contre un policier pour un usage abusif du poivre de cayenne. C'est ce que l'on apprend en lisant les données dévoilées lors des audiences de la Commission de la sécurité publique de la CUM. Les 2 700 policiers ont pourtant utilisé l'Oléorésine Capsicum à 453 reprises.

Le poivre a aussi d'autres effets intéressants pour les policiers. Ronald Bélanger, de l'Institut de police de Nicolet, affirme que la simple vue du poivre calme aussitôt certains suspects et évite l'engagement d'un combat corps-à-corps. Résultat : les policiers et policières subiraient moins d'accidents du travail. Ces informations tendent à être confirmées lorsque l'on examine les rapports d'accidents du travail depuis que le poivre de cayenne fait partie de l'arsenal des policiers. Il y aurait moins de blessures subies par les agents au cours de combats. Une analyse de ces statistiques sur une plus



André Nadon



Jacques Diné



Jacques Gadbois explique le fonctionnement du bac de décontamination.



Deux douches, de chaque côté du bac, permettent à un suspect de se rincer les yeux. Il peut aussi plonger la tête dans l'évier.



Jean Paquette (à droite) a intégré une armoire sous l'évier dans laquelle se trouvent des serviettes propres.

Un bac de décontamination mis au point à Boisbriand

Jacques Gadbois, policier à Boisbriand et Jean Paquette, technicien spécialisé, ont mis au point une douche oculaire et un bac facilitant la décontamination des personnes aspergées au poivre de cayenne. Il s'agit d'un évier sur pieds, auquel on a fixé deux pommes de douche, de chaque côté. En contrôlant la pression par le robinet, une personne peut se placer la tête entre chaque douche et recevoir un jet d'eau fraîche dans les yeux. « L'idée m'est venue lors de la formation que j'ai donnée à mes collègues », précise Jacques Gadbois. « J'ai remarqué que certains choisissaient de se plonger la tête dans l'eau, alors que d'autres préféraient le jet d'eau dans les yeux. J'ai donc travaillé avec M. Paquette à mettre au point ce bac qui permet d'accomplir les deux fonctions. »

Le bac est situé dans le garage du poste de police. Il est monté sur roulette et peut être placé au-dessus de l'égout. Un tuyau de vidange, situé au niveau inférieur, permet de vider le bac. En tout temps, deux policiers aident le suspect à se décontaminer en le rassurant et en lui expliquant les effets du poivre et sa durée.

Le docteur Michèle Tremblay, de l'Unité de santé au travail et environnementale de la direction de la Santé publique de Montréal-Centre, recommande qu'au moins un policier se tienne aux côtés du suspect au moment de la décontamination. « Le contact avec l'eau froide peut provoquer une réaction vagale entraînant une diminution du pouls cardiaque et, possiblement, une perte de conscience. D'autres personnes vont faire de l'hyperventilation et peuvent également perdre conscience. Les policiers devront alors intervenir et leur mettre la tête entre les jambes. Enfin, un suspect fortement perturbé pourrait être tenté de se noyer dans le bac. »

Ce bac semble donc être un outil fort bien adapté pour le travail à accomplir.

longue période nous permettra peut-être de tirer une conclusion dans ce sens.

Attention, produit inflammable

On a fait grand cas d'un incident survenu à New-York, où un adolescent de 14 ans a subi des brûlures au premier degré après avoir été aspergé de poivre de cayenne. Le jeune homme s'était enfermé dans la salle de bain, armé d'un marteau et d'un couteau. Les policiers qui tentaient de l'arrêter ont vidé le contenu de deux canettes de 5 onces de Capsicum sur lui et sur le rideau de douche. Ils ont ensuite utilisé un Taser, une arme qui envoie une décharge électrique, pour l'immobiliser. Le rideau de douche a pris feu et est tombé sur le sujet.

On comprend facilement, à cette description, que l'utilisation du Taser n'était pas appropriée. Il n'était guère plus convenable d'asperger autant le sujet à si courte distance. Bref, selon Ronald Bélanger, il est fort probable que ces policiers n'avaient pas reçu toute la formation nécessaire.

Ronald Bélanger explique que les policiers formés à l'Institut sont mis au fait des dangers reliés à l'alcool contenu dans les canettes de poivre de cayenne. « Presque tous les produits domestiques en aérosol utilisent l'alcool comme support. Si l'alcool était vraiment dangereux, on peut supposer que l'utilisation domestique en serait contrôlée. Ce n'est pas le cas. Des policiers bien formés et bien entraînés sauront qu'ils doivent être

prudents, lorsqu'ils utilisent leur canette près d'une source de feu. »

Le Capsicum est-il efficace par temps froid ?

Le temps froid n'altère pas les effets du poivre de cayenne, mais il a tendance à réduire la portée du jet ou à rendre plus étroit le cône de vaporisation. C'est ce qui résulte d'expériences réalisées afin de déterminer les effets du temps froid sur le poivre de cayenne. On a refroidi à une température de 0°C des formats d'une demi-once et de deux onces. Les canettes ont été utilisées immédiatement après avoir été retirées du congélateur.

Par contre, on a noté que les pores de la peau se referment et que les nerfs sont quelque peu insensibilisés, lorsque les températures sont froides. Les sujets, aspergés, mettent donc un peu plus de temps à réagir au poivre. Les policiers et policières devraient en prendre bonne note et s'habituer à conserver leur canette à l'intérieur de la voiture et sous leur manteau par temps froid.

Comment entreposer le Capsicum

Selon Régis Giesecke, armurier au SPCUM, il faut entreposer les canettes de Capsicum dans une voûte fermée, équipée d'un système d'aération à prise directe. C'est la façon la plus sécuritaire et celle qui correspond aux exigences du ministère de l'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Il attribue un numéro de série à chaque canette remise à un policier ou une policière. « Nous savons ainsi qui possède du poivre de cayenne, quand il en a pris possession et nous connaissons la date de péremption du produit (généralement 5 ans). Toutes ces informations sont contrôlées par ordinateur. »

N.D.L.R.

Ceci complète notre dossier sur le poivre de cayenne. Faute d'espace dans ce magazine, nous n'avons pu diffuser certaines informations, notamment celles sur la formation. L'APSAM publiera bientôt une fiche technique sur ce sujet.